

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLFSS POUR 2019 - (N° 1297)

AMENDEMENT

N ° AS605

présenté par
M. Perrut et Mme Genevard

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 11, insérer l'article suivant:

Amendement irrecevable au titre de l'article 40 de la constitution.